

Cette formation a pour but de maintenir les compétences du Sauveteur Secouriste du Travail à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale et définies dans le référentiel de l'INRS

La formation s'adresse à un groupe de 4 à 10 personnes et sa durée est de 7 heures.

ETRE CAPABLE D'INTERVENIR FACE A UNE SITUATION D'ACCIDENT

Il comprend : Une évaluation à partir d'accident du travail simulé permettant de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST

1) Une partie consacrée à la révision des gestes d'urgence
2) Une partie consacrée à l'actualisation de la formation aux risques de l'entreprise ou de l'établissement et aux modifications du programme

1- le cadre juridique

2- Prévention et actions de prévention

3- la protection

4- Examiner

1) Saigne-t-elle ?

2) S'étouffe-t-elle ?

3) Répond-elle ?

4) Respire-t-elle ?

5- Faire alerter ou alerter

6- Secourir

1) La victime saigne abondamment

2) La victime s'étouffe

3) La victime se plaint d'un malaise

4) La victime se plaint de brûlures

5) La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements

6) La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment

7) La victime ne répond pas mais elle respire

8) La victime ne répond pas et ne respire pas

Les critères d'évaluation utilisés sont ceux définis par l'INRS

Une attestation sera remise à la fin de la formation aux candidats ayant suivi l'intégralité de la formation et qui seront aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST

Les certificats seront envoyés à l'entreprise après clôture de la session auprès de l'INRS.

Ils seront valables au maximum 24 mois